



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE PORT DE LA RAGUE

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget primitif 2023 Du Port de la Rague, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2023 a été voté le 24 mars 2023 par le conseil municipal.

Le budget 2023 se construit sans visibilité sur l'avenir en matière de mandat de gestion du port. Il a été construit sur la notion de continuité d'exploitation, c'est-à-dire avec la seule commune de Mandelieu-La-Napoule gestionnaire du Port.

Pour 2023, la reprise en régie de l'aire de carénage et de la station d'avitaillement, nécessite des embauches et des investissements. Ces décisions font progresser significativement le chiffre d'affaire du port.

Le logiciel d'exploitation du Port a été changé en septembre 2022 pour une meilleure interface avec les clients et des fonctions plus automatisées. Il sera opérationnel dès 2023 et permettra de travailler sur l'éco système du Port. Un nouveau plan de mouillage est également à l'étude, plus rentable mais il faudra attendre le remplacement naturel des navires pour qu'il exprime sa pleine rentabilité.

En 2023, un plan d'animation plus étoffé sera bâti avec des animations sportives, culturelles, qui permettront d'attirer le public. Des investissements sur les réseaux sociaux et sur internet seront également programmés afin de signaler le Port comme ouvert pour les demandes de passage et ainsi faire progresser les recettes.

Les nouvelles activités gérées permettront aussi de mieux préciser l'organisation interne et placer les collaborateurs dans des missions plus précises. F=De nouvelles recrues intégreront également le Port.

Structure du budget :

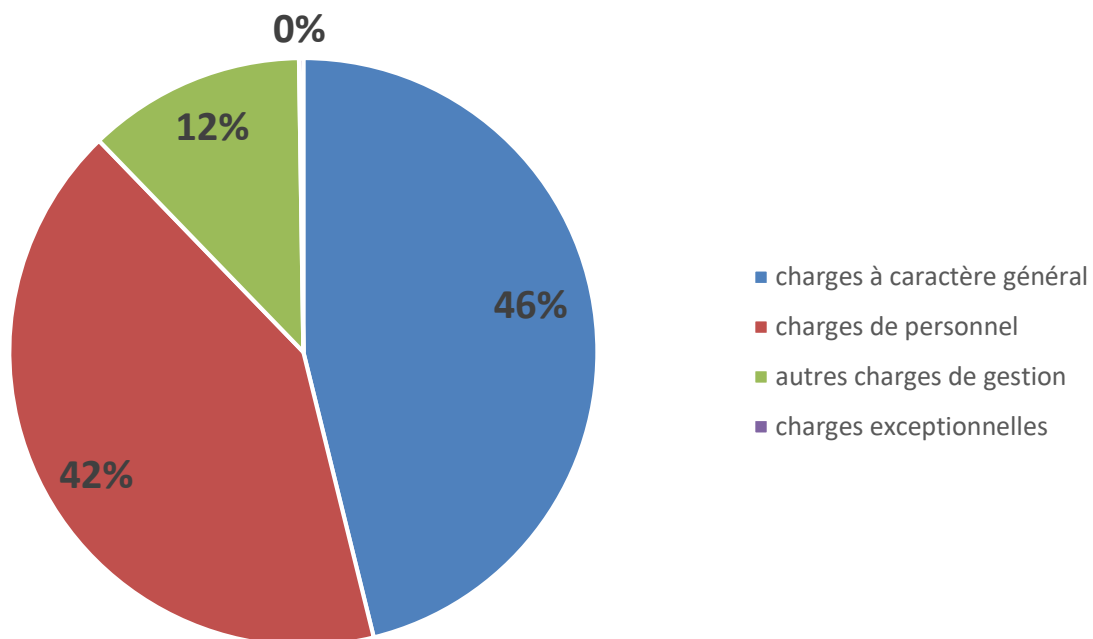
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- **1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :**

Le budget de fonctionnement permet à la structure d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

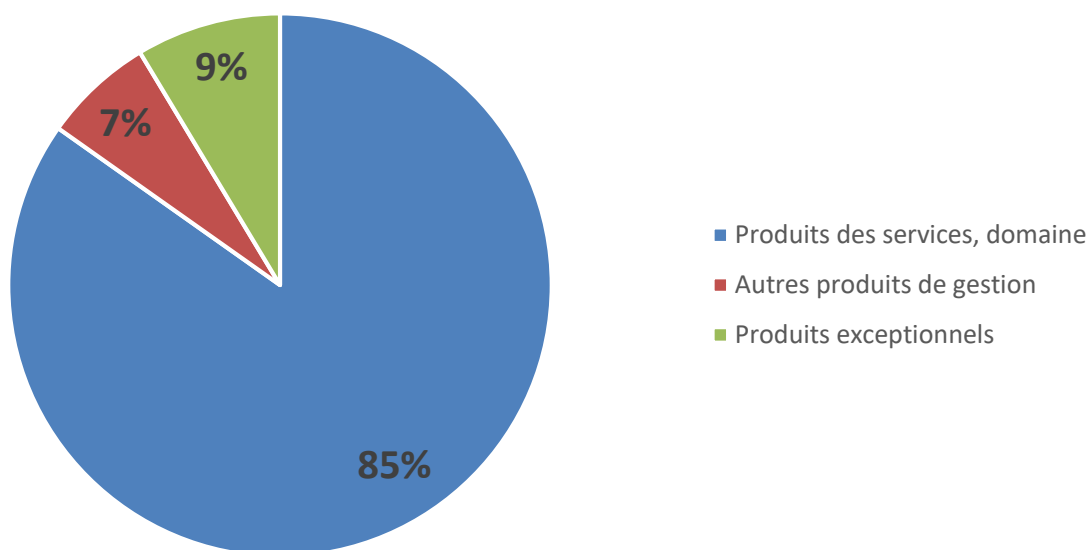
Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées.

Répartition des principales dépenses réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : aux sommes encaissées au titre des redevances et des prestations fournies et aux produits des domaines.

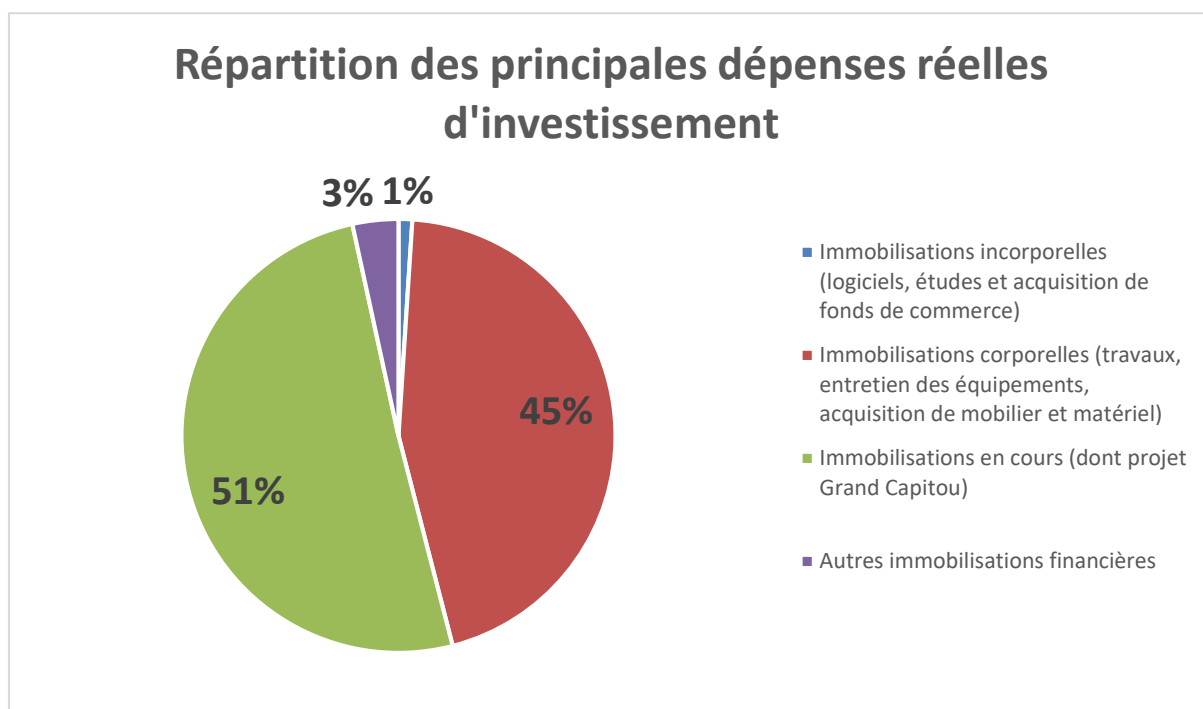
Répartition des principales ressources de fonctionnement



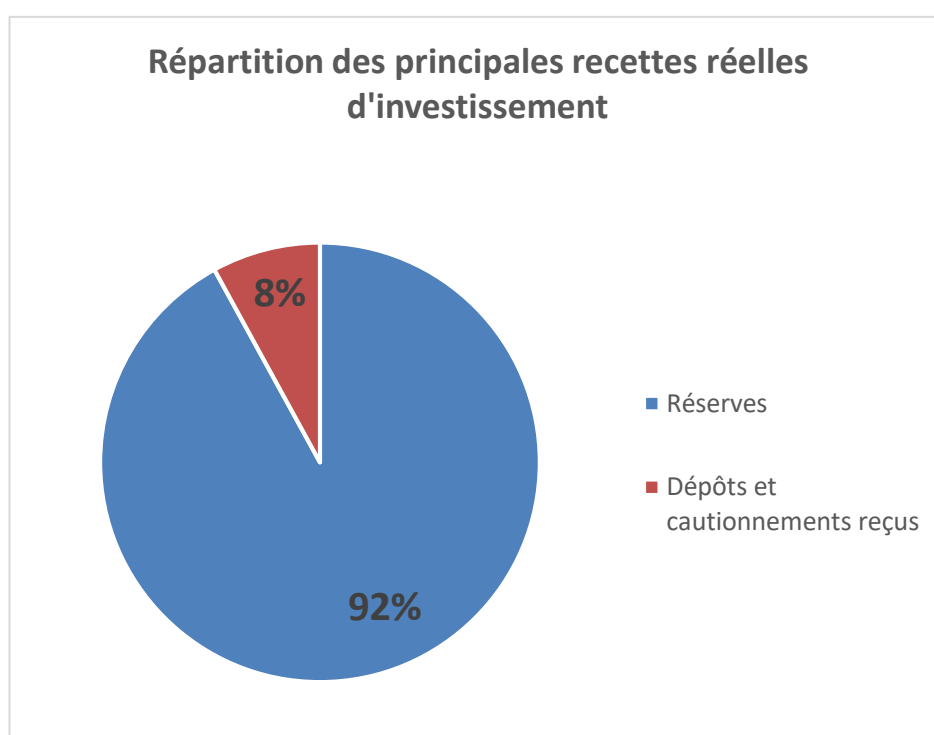
- 2. La section d'investissement (qui a vocation à entretenir le patrimoine et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le dispositif de contrôle d'accès sera changé début 2023, ce qui générera la sécurisation des recettes et la progression des revenus, notamment par l'introduction d'une nouvelle grille de tarifs « haute saison ». Par le plan d'investissements proposés, le Port sera stabilisé en matière technique et poursuivra son attractivité (requalification de l'entrée, changement des bornes électriques pour les navires, implantation de bornes électriques pour les voitures, ...).



En recettes d'investissement, on trouve principalement : les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (leFCTVA).



Présentation synthétique du budget :

Le budget primitif 2023 s'établit à 7 829 140 €

Dépenses de fonctionnement : 5 313 874 €	
Charges à caractère général	1 754 318 €
Charges de personnel	1 582 090 €
Autres charges de gestion courante	456 000 €
Charges exceptionnelles	9 000 €
Virement à la section d'investissement	1 162 466 €
Amortissements	350 000 €

Dépenses d'investissement : 2 515 266 €	
Dépenses d'équipement	2 261 819 €
Autres dépenses réelles d'investissement	80 000 €
Résultat reporté 2022 (Déficit)	173 447 €

Recettes de fonctionnement : 5 313 874 €	
Produits des services	3 995 700 €
Autres produits de gestion courante	310 000 €
Produits exceptionnels	406 300 €
Résultat reporté 2022	601 874 €

Recettes d'investissement : 2 515 266 €	
Virement de la section d'investissement	1 162 466 €
Amortissements	350 000 €
Dotations et fonds	922 800 €
Autres recettes réelles d'investissement	80 000 €